Avocat - mise en demeure signature mandat de vente

Par Davidwa
Bonjour à tous, Pour des raisons personnelles, ma femme a refusé de signer le mandat de vente (suite au décès de son papa survent le 02 aout). Dans la lettre, reçue ce jour, l'avocat la met en demeure de régulariser le mandat de mise en vente (juste 1 bier immobilier : maison) avec un délai jusqu'au 2 décembre. Après ce délai, une procédure sera engagée auprès du tribunal. L'avocat stipule que les frais et dépens engendrés par cette procédure ainsi que tous dommages et intérêts pour résistance abusive et injustifiée seront à la charge de ma femme. Elle voudrait avoir encore un peu de temps pour faire son deuil et réfléchir, cela est il possible ? et comment ? Pour les frais, est ce vraiment à sa charge ? Merci.
NB : 3 autres co héritiers (mère, frère et s?ur)
Par kang74
Bonjour
Personne ne peut obliger votre femme à vendre et par de là, à signer un mandat de vente .
Donc, mise à part si elle s'est engagé à vendre (compromis) je dirai que l'avocat joue son rôle , mais qu'une procédure de sortie d'indivision et de partage successoral prend du temps, et necessite déjà un passage devant le notaire quatteste de difficultés (procés verbal de difficulté)
D'après ce que vous me dites des dates, on est loin d'avoir utilisé tous les recours amiables en ce qui concerne le partage du bien et bon votre femme peut être libre de vendre le bien sans passer par une agence, d'acheter les parte des autres etc
Après voilà, il va y avoir aussi des frais à assumer rapidement, le fisc notamment, et il peut y avoir des pénalités . Je conseillerai à votre femme de faire le point avec un avocat car je n'ai pas les éléments de la partie adverse ou de moins de faire le point en tête à tête avec le notaire .
Par Davidwa
Merci